

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Cabinet Vétérinaire HÉLIOSVET

DMV VANACKERE & DMV DESBONNETS

Adresse : 22 Boulevard Raymond Splingard, 62230 Outreau

Téléphone : 0351665108

Email : contact@helios.vet

Forme juridique : SELARL

N° SIRET : 989 325 006 00017

1. Horaires d'ouverture

Le cabinet est ouvert :

- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-13h / 15h-18h30
- Les jeudi et samedi : 8h30-12h
- Fermée le dimanche et les jours fériés.

Les consultations se font uniquement sur rendez-vous

2. Prise en charge des urgences

En dehors des horaires d'ouverture, un service d'astreinte est assuré :

- Par la Maison des Urgences Vétérinaires de Calais
- Le numéro d'urgence est communiqué sur le répondeur téléphonique du cabinet.

3. Espèces animales prises en charge

Le cabinet HÉLIOSVET soigne :

- Les chiens
- Les chats
- Les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC)

4. Prestations assurées

Le cabinet propose les soins suivants :

- Consultations générales
- Consultations spécialisées en ophtalmologie
- Chirurgie générale
- Analyses de laboratoire
- Radiologie et échographie
- Hospitalisation
- Conseils en alimentation, comportement, reproduction

5. Personnels soignants

- Docteur Vétérinaire VANACKERE
- Docteur Vétérinaire DESBONNETS

6. Conditions tarifaires

- Un devis est proposé sur demande ou systématiquement pour les actes chirurgicaux.
- Le règlement des honoraires s'effectue comptant à la fin de chaque consultation ou hospitalisation, par carte bancaire, chèques ou espèces.
- En cas de non-paiement, des frais de relance pourront être appliqués.

7. Transmission des informations médicales

- Un compte-rendu peut être fourni sur demande.
- En cas de transfert vers un confrère, les éléments utiles peuvent être transmis directement au praticien concerné, avec l'accord du propriétaire.

8. Respect de la confidentialité

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Elles ne sont utilisées qu'à des fins médicales et de gestion du dossier client.

9. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit aux vétérinaires responsables.

En cas de litige, l'Ordre des vétérinaires pourra être saisi en tant qu'autorité de médiation.

10. Assurance

Les vétérinaires de la clinique sont couverts par une assurance responsabilité civile professionnelle conformément à la législation en vigueur.

Ces conditions générales sont disponibles à l'accueil de la clinique, sur simple demande, et affichées en salle d'attente.